



La Conférence internationale sur l'amiante chrysotile

Les études scientifiques confirment les observations de la FTQ et des Métallos

Montréal, le 24 mai 2006. – Henri Massé, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et Michel Arsenault, directeur du Syndicat des Métallos (FTQ) et vice-président de la FTQ ont déclaré que les études scientifiques exposées lors de la Conférence internationale sur l'amiante chrysotile qui vient de se terminer à Montréal confirment la position syndicale sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante chrysotile. *« Comme l'a si souvent répété la FTQ et les Métallos, ces études réitèrent que l'utilisation sécuritaire et contrôlée de l'amiante chrysotile est devenue une réalité incontournable tant pour le monde du travail que pour la santé publique si son utilisation est contrôlée. Pourquoi s'acharner sur une fibre que nous maîtrisons alors que la population est exposée régulièrement à plus de 2800 substances potentiellement dangereuses dont 835 sont cancérogènes. Pendant que certains dénigrent injustement l'utilisation de l'amiante chrysotile, des emplois et la survie d'une région sont en jeu ».*

Les études scientifiques sont concluantes

Participant à la conférence de presse, le spécialiste en toxicologie, le D^r David M. Bernstein, a renchéri en citant plusieurs études effectuées au cours des dix dernières années sur la biopersistance respective tant de l'amiante chrysotile que de l'amiante amphibole dans les poumons. *« Il existe, explique-t-il, des différences significatives entre ces deux fibres. Après son inhalation, la fibre du chrysotile est rapidement évacuée des poumons contrairement aux amphiboles, ces fibres d'amiante aujourd'hui interdites. Une étude toxicologique fait état d'une expérience au cours de laquelle des animaux ont été exposés pendant 90 jours à des fibres du chrysotile avec une norme 500 fois plus élevée que celle communément acceptée d'une fibre par centimètre cube. En même temps, d'autres animaux ont été exposés pendant cinq jours à des amphiboles. Ils ont développé des pathologies sévères alors que ceux qui avaient été exposés aux fibres du chrysotile avaient un état de santé semblable à ceux qui n'avaient pas été exposés à l'une ou l'autre des fibres ».*

Le danger peut être neutralisé grâce à une utilisation sécuritaire

La FTQ et le Syndicat des Métallos reconnaissent, comme la communauté scientifique, que l'amiante chrysotile fait partie d'une vaste gamme de produits naturels ou synthétiques qui comportent un danger pour l'être humain. « *Les travailleurs, se sont battus pendant des*

– 2 –

années afin d'imposer des méthodes plus sécuritaires au travail. Depuis fort longtemps au Québec, les mineurs effectuent leurs tâches dans un environnement qui se maintient entre cinq et dix fois sous la norme québécoise d'une fibre par centimètre cube. Lorsque l'amiante chrysotile est encapsulé, c'est-à-dire enfermé dans un autre matériau comme l'asphalte ou le béton, il ne se retrouve pas dans l'atmosphère. De plus, nous savons maintenant que la fibre de l'amiante chrysotile subit une transformation chimique lorsqu'elle est mélangée au ciment. Sa structure cristalline change entraînant ainsi une forte diminution de son activité biologique. Enfin, aucune étude épidémiologique n'a démontré, ni même suggéré que les produits à haute densité et non friables de chrysotile comportent un danger pour le public », a affirmé Michel Arsenault.

Le président de la FTQ a poursuivi en dénonçant le boycottage irresponsable de cette fibre. « *Tout en menaçant les emplois d'ici, cela pénalise le développement des pays importateurs qui, de toute façon, vont l'utiliser. Il faut plutôt promouvoir l'utilisation sécuritaire de cette fibre. Mentionnons que les récents cas d'amiantose sont apparus lors des opérations de nettoyage dans des édifices où de la fibre d'amiante a été posée il y a très longtemps. Elle n'est plus utilisée aujourd'hui. Par contre les méthodes de déflocage des édifices doivent être resserrées. La FTQ presse le gouvernement de mieux encadrer les entreprises qui font du déflocage, certaines le font correctement, d'autres hélas, jouent avec la santé des travailleurs. Québec doit obliger ces entreprises à s'enregistrer et doit s'assurer que les travaux de nettoyage se font dans le respect des normes de sécurité. Enfin l'interdiction de l'amiante amphiboles doit être maintenue. »*

Les produits de substitution sont mal connus

« *La position des travailleurs miniers de Thetford Mines est basée sur l'expérience, dit-il. Plutôt que de prendre des risques avec des produits que l'on connaît mal, pourquoi ne pas continuer d'utiliser un produit connu et que l'on contrôle. Plusieurs fibres de remplacement de l'amiante chrysotile comme les fibres artificielles, les fibres réfractaires de céramique, les fibres de laine isolante et les fibres de laine de roche sont très mal connues. Elles sont soupçonnées d'être cancérogènes. Il n'y a aucune étude épidémiologique de longue durée permettant de déterminer leur niveau de toxicité. Une seule évaluation de la toxicité des fibres de verre, de céramique et des laines de roche a été réalisée en 1988 en Suisse. L'étude a conclu que les fibres de céramique augmentaient les risques de tumeurs et n'a pas connu de suite. Le lobby des produits de substitution fait un travail de dénigrement de l'amiante chrysotile en public et de promotion en coulisse de produits mal connus au détriment de la santé publique », de conclure le directeur des Métallos qui réclame que les produits de substitution soient*

